



Partage de la Valeur

Lors de la dernière négociation sur la prime de partage de la valeur en cas de bénéfices exceptionnels, nos propositions, appuyées par les autres organisations syndicales ont été balayées d'un « **revers de manche** ».

En moins d'une heure de réunion, la direction a posé le curseur sur une base de 200% de résultat net pour déclencher une négociation sur une prime de partage de la valeur.

C'est-à-dire le double du résultat exceptionnel et historique réalisé en 2022.

En clair, une fin de non-recevoir...qui clôture le sujet.

Pourtant ces résultats sont les nôtres, c'est le fruit du travail de chacun.

Au moment où notre direction renforce ses exigences quant à la maîtrise de nos couts, exige de réaliser des économies sur tous les budgets, de réaliser des objectifs commerciaux de plus en plus ambitieux, où se situe le partage de la valeur créée ?

Pour bien comprendre la réalité de la situation, nous reviendrons plus précisément sur ce qu'est le « Partage de la valeur »...

Comment, pourquoi la partage-t-on ?

Pour qui ? Et combien ?

Notre prochaine communication portera sur le Plan d'Intéressement Long Terme : le PILT ou l'ingéniosité de nos dirigeants pour augmenter leurs rémunérations ?

Bonnes vacances aux Juilletistes et courage pour les autres.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

